

**PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'administration de
l'Association des propriétaires du lac Clair tenue à St-Marc-des-Carières
30 juin 2012 à 8h**

SONT PRÉSENTS :

M. Louis Germain, président
M. Yvan Boisvert, vice-président
M. Raymond Morissette, trésorier
M. Michel Bouchard, secrétaire
M. Jean Boudreault
M. Serge Olivier
M. Gaston Truchon

Le quorum étant constaté la réunion débute à 8h10.

L'ordre du jour proposé est adopté sans modification.

1. ÉLECTION DES OFFICIERS

Les membres du Conseil d'administration procèdent à la désignation des officiers suivants : Monsieur Louis Germain est désigné président, monsieur Yvan Boisvert est désigné vice-président, monsieur Michel Bouchard est désigné secrétaire et monsieur Raymond Morissette est désigné trésorier.

2. SUIVI DE LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE

Les administrateurs prennent connaissance du projet de procès-verbal de la Réunion annuelle des propriétaires tenue le 16 juin dernier. Le secrétaire du Conseil d'administration est chargé de procéder aux corrections suggérées et de faire parvenir une copie aux membres du Conseil pour sa validation. Le procès-verbal corrigé et validé sera ensuite inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Réunion générale des propriétaires.

Les administrateurs examinent ensuite les suites à donner aux propositions adoptées lors de la Réunion générale.

- Projet Internet

Un sous comité formé de messieurs Serge Olivier, Serge Hudon, Jean Boudreault et Gaston Truchon, auquel il sera demandé à monsieur Michel Duchesneau de se joindre, est constitué afin de donner suite à la proposition adoptée par les propriétaires lors de la Réunion générale. Le sous comité reçoit mandat d'examiner la proposition de la firme Réseau Infini ainsi que d'examiner les autres solutions qui pourraient être envisageables afin de doter les résidents du lac Clair d'un service Internet efficace et à coût raisonnable. Le sous comité devra faire rapport le plus tôt possible au Conseil d'administration.

- Barrière

Le Conseil d'administration discute de la façon dont pourrait être aménagé le secteur de la barrière afin d'éviter des bris à celle-ci. Il est décidé de procéder à la mise en place de pancartes signalant un arrêt obligatoire à une distance raisonnable de la barrière. Les membres du Conseil d'administration examineront d'autres solutions si celle-ci s'avère insuffisante.

- Modifications au Règlement général de l'O.B.N.L.

Le secrétaire est chargé de procéder aux modifications suggérées par les membres de l'Association au Règlement général de l'O.B.N.L.. Une fois les modifications apportées, le Règlement général sera placé sur le site de l'Association et communiqué à l'ensemble des propriétaires.

3. ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE TRANSFERT DES ACTIFS

Le Conseil d'administration discute des points à être réglés avant qu'il soit procédé au transfert des actifs en provenance de la Société d'aménagement du lac Clair.

Le Conseil d'administration décide qu'il faut procéder à l'examen des contrats d'acquisition intervenus entre les propriétaires et la Société d'aménagement. Il faut également s'enquérir du statut juridique des îles à l'égard desquelles aucun droit de propriété ne semble être enregistré.

En ce qui a trait à la décharge naturelle et au barrage (la pelle) ces questions devront aussi être réglées avant qu'un tel transfert n'intervienne.

L'état général de la route entourant le lac fait aussi l'objet de discussions par le Conseil d'administration et certains correctifs sont envisagés.

4. PROPOSITION DE LA FIRME ROCHE

Après examen de l'offre de service professionnel de la firme Roche concernant la gestion des eaux du lac Clair, il est décidé de demander à une autre firme de soumettre également une offre de service. À cet égard, la firme Genivar sera approchée par le président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est informé que plusieurs résidants se plaignent de l'érosion des rives de leur terrain, laquelle serait attribuable à l'incapacité du barrage de permettre un écoulement suffisant des eaux, et ce depuis les modifications apportées l'automne dernier.

Le Conseil d'administration décide de saisir les dirigeants de la Société d'aménagement de ces plaintes afin que des correctifs soient apportés.

5. LA GESTION DE L'O.B.N.L.

Le Conseil d'administration prend connaissance de l'offre de service de monsieur Réjean Barras concernant la gestion du territoire et de l'O.B.N.L.. Le Conseil d'administration mandate son président ainsi que messieurs Michel Bouchard et Gaston Truchon afin de rencontrer monsieur Barras et faire par la suite rapport au Conseil d'administration.

6. LE BUDGET ET LES COTISATIONS

Puisqu'il faut mettre fin à la réunion, étant donné que le laps de temps consenti pour celle-ci est écoulé, ce point sera discuté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Comme aucun autre sujet n'a été ajouté à l'Ordre du jour, la réunion est levée à 11 h 30.

Procès-verbal rédigé par Michel Bouchard